SIMON ASSOCIÉS
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contact Media
Enderby
Cyril Chassaing
Tel : 01 45 26 18 00
cch@enderby.fr

Le cabinet d'avocats SIMON ASSOCIES renforce son département immobilier avec l'arrivée de Virginie Delannoy

Paris, le 27 avril 2011. Le cabinet d'avocats d'affaires Simon Associés, présent à Paris, Lyon, Nantes et Montpellier, accueille Virginie Delannoy en qualité de collaboratrice. Spécialiste du droit immobilier et des baux commerciaux, elle vient renforcer le département immobilier dirigé par Chantal Millier-Legrand, Associée.

Virginie Delannoy conseille les groupes et PME/PMI en matière de droit immobilier (baux, copropriété, expropriation et construction). Elle intervient également en droit commercial et en droit du crédit.

Virginie Delannoy, 31 ans, est titulaire d'un DESS de Droit de la Santé à l'Université Paris XI (2003) et d'une Maîtrise de Droit privé général à l'Université Paris II (2002). Avocate au Barreau de Paris depuis 2005, elle a débuté sa carrière en tant que collaboratrice au sein du cabinet Regnault & Associés puis, en 2008, au sein du cabinet Péchenard & Associés avant de rejoindre Simon Associés en 2011.

A propos de Simon Associés

Fondé en 1992, Simon Associés est un cabinet d'avocats d'affaires regroupant près d'une quarantaine d'avocats et juristes à Paris, Lyon, Nantes et Montpellier dont l'activité est principalement orientée vers les PME/PMI/ETI, banques, investisseurs, et institutionnels de l'investissement, de toutes formes, exerçant dans tous types d'activités et dans des secteurs très divers.

Simon Associés, organisé autour de onze pôles de compétences complémentaires (corporate/cessions/acquisitions, fiscal, entreprises en difficulté, franchise et distribution, pratiques contractuelles, contentieux, arbitrage, immobilier, social, réseaux d'information et de communication, santé), accompagne ses clients en conseil comme en contentieux dans l'ensemble des domaines du droit des affaires.

Simon Associés a développé, au moyen de procédures qualifiées et d'une organisation interne structurée, une approche transversale de prévention des risques juridiques et judiciaires, mettant en œuvre des actions et outils prenant en considération l'environnement technique, économique, humain, juridique et opérationnel de l'entreprise, garantissant ainsi un niveau de risque réduit à ses clients.

Simon Associés est membre de nombreuses organisations du monde économique et publie régulièrement des articles sur la vie des affaires, ainsi qu'une lettre mensuelle consacrée à l'actualité juridique.

www.simonassocies.com